

## REGLEMENT GENERAL DU PREVHACKTHON

### Article 1 : Entité organisatrice :

La Fédération des Acteurs de la Prévention (FAP) est une association de personnes issues d'horizons différents. Ses objectifs sont :

- Apporter des réponses pratiques et pragmatiques en matière de santé et sécurité au travail
- Faire bouger les lignes et faire avancer la prévention au Travail.

La FAP est un lieu où les adhérents viennent travailler, échanger et partager dans la logique d'un think-tank. [www.federation-prevention.com](http://www.federation-prevention.com)

### Article 2 : Objet du PREVHACKTHON

La Fédération des acteurs de la prévention (FAP) s'est créée avec l'intention initiale de donner la parole et de fédérer les préventeurs. La FAP voyait une opportunité de regrouper des bonnes volontés sensibles à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail avec, en particulier, un objectif de reconnaissance, de soutien et de promotion des futurs adhérents.

Dans ce cadre, les membres de la FAP organisent des évènements participatifs et collaboratifs dont le PREVHACKTHON réalisé avec l'appui de l'ANACT et le soutien de PREVENTICA

*Il se déroulera sur le salon Préventica.*

Les productions des groupes qui émergeront lors du PREVHACKTHON alimenteront un bien commun contribuant à faire évoluer le sujet de la santé et sécurité au travail.

Le Prevhackthon a pour ambition d'interroger et nourrir les pratiques professionnelles des participants

#### 2.1 : déroulement

---

- 100 participants au plus accompagnés de facilitateurs
- 5 ou 7 membres du jury
- 8h de travail en groupe de 4 à 8 personnes (12h à 20h)
- Dans une même salle à PREVENTICA

## **Article 3 : Conditions et modalités de participation :**

### 3.1 : conditions d'inscriptions :

La participation est gratuite et non rémunérée.

Le formulaire d'inscription en ligne se trouve sur le site [www.preventica.com](http://www.preventica.com).

Toutes personnes qui s'intéressent au sujet et souhaitent contribuer peuvent s'inscrire. Elles devront remplir le formulaire lors de l'inscription : nom, prénom, nom de l'entreprise ou collectivité, adresse mail, numéro de téléphone portable Les participants devront se conformer au présent règlement. Traitement des données en article 8.

### 3.2 : conditions de participation :

Les participants s'engagent à assister à la totalité de l'événement de 12h à 20h. Les équipes pluridisciplinaires seront composées de 4 à 8 personnes.

## **Article 4 : Accès du public au PREVHACKTHON :**

Seuls les inscrits pourront accéder à la salle à l'ouverture de l'événement. Les portes seront fermées 30 mn après de début de l'événement, aucun accès ne sera ensuite autorisé pour assurer la continuité des travaux et préserver l'homogénéité du groupe

Pour optimiser le résultat, l'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser les retardataires et les personnes ne pouvant être présente sur l'intégralité du processus de travail.

## **Article 5 : Programme du PREVHACKTHON :**

Il est accessible sur le site de [www.federation-prevention.com/prevhackthon](http://www.federation-prevention.com/prevhackthon)

## **Article 6 : Présentation des projets et choix du jury**

Les participants devront réaliser un projet et disposeront d'une durée de 8 heures d'affilée, soit de 12 H à 20H le jour de l'évènement. La phase de production des projets durera 5 heures 30. A l'issue, les participants disposeront de 3 minutes (pitch) pour présenter leur projet devant le jury

Le jury évaluera et choisira les projets en fonction de différents critères définis par la FAP

A titre indicatif ces critères pourront être :

- Le caractère novateur
- La faisabilité technique
- La qualité de la présentation
- ...

Le jury est souverain. De ce fait, aucune réclamation ne pourra être acceptée à la suite de la désignation des projets. Il n'y aura pas de présidence de jury et pas de voix prépondérante. L'animateur du jury ne participe pas au vote du jury.

## **Article 7 : Garanties et responsabilités :**

Le participant s'engage à fournir, dans son formulaire d'inscription des informations réelles et sérieuses le concernant. Les informations recueillies à partir du formulaire d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par la FAP qui a pour finalité la gestion administrative des inscriptions au PREVHACKTHON, en lien avec PREVENTICA et peut également avoir pour finalité, si le participant l'a accepté en cochant une case dans le formulaire d'inscription, l'envoi de publications et d'informations relatives aux activités de la FAP.

Les participants renoncent à tout recours dirigé contre la FAP et ses partenaires de l'événement, portant sur les conditions d'organisation du Prevhackthon, son déroulement ainsi que son résultat.

Les participants autorisent la Fédération des Acteurs de la Prévention et ses partenaires à utiliser et à diffuser à titre gratuit, les productions réalisées, leur nom et prénom sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, pour la durée d'existence de la FAP à compter des résultats.

## **Article 8 : Données à caractère personnel**

Lors de son inscription, le Participant communique à l'Organisateur ses nom, prénom, email, téléphone, entreprise/école, spécialité, et, le cas échéant, d'autres données à caractère personnel le concernant.

Chaque Participant consent expressément à fournir les données à caractère personnel évoquées ci-dessus afin de participer au Prévhackthon. Si un Participant ne souhaite pas partager ces données à caractère personnel, son inscription ne pourra pas être validée.

Les données à caractère personnel ainsi recueillies à partir du formulaire d'inscription au Prévhackthon font l'objet d'un traitement réalisé par l'Organisateur. Ce traitement a pour finalité la gestion administrative des inscriptions au Prévhackthon, l'envoi d'informations pratiques relatives aux inscriptions, et plus généralement la gestion et l'organisation du Prévhackthon, ainsi que son suivi ultérieur.

Ce traitement peut également avoir pour finalité l'envoi au Participant d'informations, de sollicitations et d'offres commerciales émanant de l'Organisateur et des Partenaires. Le Participant accepte expressément que ses données soient transmises aux Partenaires du Prévhackthon.

Conformément à la réglementation vigueur, issue de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, dit « RGPD », le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement des données à caractère personnel qui le concernent, ainsi que d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité des données. Il dispose également d'un droit d'opposition pour motif légitime au traitement des données le concernant. Ce droit d'opposition peut être exercé sans motif légitime lorsqu'il s'agit de

finalités de prospection commerciale. Il dispose aussi du droit de retirer son consentement à tout moment.

Pour exercer l'un de ces droits, le Participant doit s'adresser à l'adresse suivante : [communication@federation-prevention.com](mailto:communication@federation-prevention.com), en indiquant ses nom, prénom, email. Les Participants doivent prouver leur identité et préciser la raison pour laquelle ils souhaitent exercer ces droits.

Il a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)), 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07 (Tél. +33 (0)1 53 73 22 22) ou de toute autre autorité de contrôle compétente.

Les données à caractère personnel des Participants seront collectées et conservées pendant la période nécessaire à la gestion et à l'organisation du Prévhackthon, et à son déroulement.

Une fois le Prévhackthon terminé, toutes les données à caractère personnel relatives aux Participants au Prévhackthon seront conservées par l'Organisateur et ses Partenaires pendant une période de trois ans.

## **ARTICLE 9. Droits de propriété intellectuelle**

### **Droits de propriété intellectuelle sur le Prévhackthon et ses éléments**

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Prévhackthon sont strictement interdites.

Toutes les données (notamment photographies et textes) mises à la disposition des Participants au cours du Prévhackthon par l'Organisateur et/ou les Partenaires (ci-après les « Données ») demeurent la propriété exclusive de l'Organisateur et/ou des Partenaires.

Les Participants s'engagent à utiliser les Données de telle façon à ce qu'elles restent divisibles du reste du Projet et ne soient pas régies par une ou des licences libres. De manière absolue, les droits sur les Données sont réservés et les Participants ne pourront utiliser les Données que dans le strict respect de ces droits.

L'autorisation, pour les Participants, d'utiliser les Données telles que mises à disposition par l'Organisateur et/ou les Partenaires ou sous une forme dérivée est limitée à la durée du Prévhackthon.

### **Droits de propriété intellectuelle sur les Projets**

“Droits de propriété intellectuelle” : signifie toute Invention, tout droit d'auteur et droit relatif à une marque, un modèle, et plus généralement tout élément susceptible d'être protégé par les lois ou les conventions internationales sur la propriété intellectuelle.

Chaque Livrable, dans lequel interviennent plusieurs Participants constitue une œuvre de collaboration.

Tous les Livrables/projets transmis par les Participants seront placés sous Licence « Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 3.0 France ([CC BY-NC 3.0 FR](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/fr/))». Il est entendu que dans ladite Licence le terme « Offrant » désigne individuellement et collectivement l'organisateur et les partenaires, et le terme « Acceptant » désigne individuellement et collectivement les Participants ayant contribué au Livrable concerné par la Licence

L'organisateur reconnaît que la Licence « Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 3.0 France » ne concerne que le concept, la spécification ou scénario d'usage, les éléments (objet, présentation, screenshots, ...) illustrant le prototype développé, ainsi que la présentation de leur équipe.

Les organisateurs sont donc libres de reproduire les livrables développés, de les distribuer, de les communiquer au public et de les modifier. Mais l'organisateur ne dispose pas des droits à faire un usage commercial de ce livrable, tout ou partie du matériel la composant.

En cas de modification ou transformation ou adaptation des Livrables, l'organisateur ne pourra distribuer l'œuvre dérivée qui en résulterait que dans les termes de la Licence.

Les Participants s'engagent à ne pas soumettre un Projet contenant des éléments qui sont protégés par des secrets commerciaux ou, de quelque manière que ce soit, soumis aux droits de propriété intellectuelle de tiers ou autres droits propriétaires, à moins qu'ils ne soient le titulaire de ces droits ou n'aient été autorisés par écrit par leur titulaire à les utiliser et ils accordent à l'Organisateur et aux Partenaires les droits tels que conférés dans le présent Règlement.

Les Participants déclarent et garantissent que tous les éléments contenus dans le Projet respectent les exigences stipulées dans le présent paragraphe.

L'utilisation d'un élément de tiers s'effectuera sous leur seule responsabilité. Tout élément de tiers, y compris les logiciels libres, devra être identifié clairement avec leur version, les termes de licence applicable et tout autre détail concernant leur utilisation.

En aucun cas, les créations ne devront porter atteinte à un droit de propriété intellectuelle ou à un droit à l'image. Chaque Participant garantit à l'Organisateur et aux Partenaires que sa création n'affecte en aucune manière les droits éventuellement détenus par un tiers, et qu'il a obtenu le cas échéant l'autorisation de tiers ayant éventuellement participé à son élaboration.

Le Participant reconnaît être informé qu'il sera tenu pour seul responsable en cas d'inexactitude de cette déclaration et de violation de son obligation de garantie, l'Organisateur et les Partenaires du Prévhackthon étant garantis contre tous recours de tout tiers à cet égard. Si un tiers prétend qu'un élément contenu dans le Projet soumis à l'Organisateur et aux Partenaires viole ses droits de propriété intellectuelle ou autres droits propriétaires, le Participant devra décharger l'Organisateur et les Partenaires de toute responsabilité au regard de toutes les pertes subies et s'acquitter de l'ensemble des indemnités, coûts, dépenses et responsabilités que l'Organisateur et/ou les Partenaires auront subi du fait de cette revendication.

## **Article 10 : Accessibilité du règlement au Prévhackthon :**

Le présent règlement peut être consulté sur le site de [www.federation-prevention.com](http://www.federation-prevention.com) et sera également affiché dans la salle du PREVHACKTHON, le jour de l'événement.

Le présent règlement est soumis au droit français.

Le fait de s'inscrire et de participer au PREVHACKTHON de la FAP implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## Article 11 : Autorisation de captation à signer

Vu le code civil, en particulier son article 9,  
Vu le code de la propriété intellectuelle,

Durant la journée de l'événement Prevhackthon, vous serez filmé et/ou interviewé et/ou photographié lors du PREVHACKTHON qui se déroule pendant le Salon PREVENTICA, animé et élaboré par la Fédération des Acteurs de la Prévention (FAP) et ses partenaires.

Ces captations seront des œuvres de l'esprit réalisées sous l'autorité de la Fédération des Acteurs de la Prévention désignée ci-dessus, qui exercera l'intégralité des droits attachés aux œuvres réalisées. Elles demeureront la propriété de la FAP et ne pourront donner lieu à aucune rémunération sous quelque forme que ce soit.

Les œuvres ainsi réalisées ne seront accompagnées d'aucune information susceptible de porter atteinte à votre réputation et à votre vie privée. L'exploitation et la conservation des images se feront avec votre présent accord, exclusivement dans les conditions définies ci-après.

Vous garantissez ne pas être lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de votre image, de votre voix ou de votre nom. Aucune rémunération ou contrepartie de quelque nature que ce soit ne vous sera accordée.

Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Dans le cadre défini par la FAP votre image et votre voix seront fixées sur un support permettant sa diffusion et sa reproduction telle définie ci-après.

Instance décisionnelle : Fédération des Acteurs de la Prévention (FAP)

Président : Vincent Giraudeau

Exploitation : Non commerciale et/ou commerciale

Durée : toute la durée de protection légale des œuvres

Territoire : monde entier

Reproduction : Sur tous supports et tous formats connus (notamment tout support imprimé, tout support de stockage numérique et informatique. CD-Rom, DVD, Blue Ray, serveur informatique, etc.) et inconnus à ce jour.

Représentation : Par tous procédés connus et inconnus à ce jour, notamment :

Représentation par télédiffusion et tous modes de télécommunication connus et inconnus à ce jour ;

- Représentation collective ou individuelle à des fins pédagogiques, notamment lors de formations ou interventions dans le secteur public ou privé
- Représentation gratuite ou payante, collective ou individuelle, par des organismes à vocation éducative ou culturelle ;

# PREVHACKTHON

- Diffusion en ligne, notamment sur internet et intranet, avec ou sans possibilité de téléchargement, notamment sur tout site de partage et de visionnage de contenus en ligne ( ex : Youtube, Linkedin, site de la FAP...).

**Conservation** : Support : numérique et informatique et tous supports inconnus à ce jour  
Durée : toute la durée de protection légale des œuvres.

Je soussigné Mme/M .....

Demeurant.....

Reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et autorise la Fédération des Acteurs de la Prévention à me filmer et/ou m'interviewer et/ou photographier, et utiliser mon image et ma voix dans les conditions définies ci-dessus.

Fait à ....., le .....

Signature Mme/M .....